

Changeons notre regard

FAUX

“ Les espaces verts doivent être entretenus, la nature ça fait laisser-aller. ”

Tous les espaces publics sont entretenus, mais certains d'une façon différente de celle à laquelle nous étions habitués. Ces nouveaux modes de gestion engendrent moins de bruits, moins de déchets verts, sont moins coûteux et surtout plus respectueux de l'environnement. Il est donc dans notre intérêt d'appliquer ces pratiques là où c'est possible.

FAUX

“ Les mauvaises herbes c'est sale ! ”

Les mauvaises herbes sont avant tout des herbes indésirables, bien que certaines d'entre elles présentent un intérêt pour l'homme : comestibles (pissenlit, ortie...) ou médicinales (plantain). Ces herbes spontanées doivent être considérées comme des indicateurs d'un bon état sanitaire et non pas comme de la saleté. En effet, elles contribuent au maintien de la biodiversité et cela signifie qu'aucun herbicide n'a été appliqué.

FAUX

“ Si la commune n'utilise plus d'herbicides, le personnel va-t-il procéder au désherbage manuellement ? ”

Le procédé manuel serait beaucoup trop long et nécessiterait un grand nombre de jardiniers. Des méthodes alternatives ont été développées par les agents territoriaux, qui sont avant tout professionnels et passionnés. Cette démarche est bénéfique pour l'environnement, pour les habitants et pour le personnel qui est mieux formé et moins exposé aux produits chimiques.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour tous renseignements sur la gestion des espaces de votre commune, veuillez contacter votre mairie respective :



Mairie de Cavalaire-sur-Mer
courrier@cavalaire.fr
Services techniques • 04 94 01 94 70



Mairie de Cogolin
cabinetdumaire@cogolin.fr
04 94 56 65 56
Ateliers municipaux • 04 94 54 10 73



Mairie de Gassin
Centre technique municipal :
servicetechniques@mairie-gassin.fr
04 94 17 49 20



Mairie de Grimaud
dir-generale@mairie-grimaud.fr
04 94 55 69 00



Mairie de Sainte-Maxime
mairie@sainte-maxime.fr
04 94 79 42 42

RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉMARCHE GLOBALE

Pour en savoir davantage sur la démarche générale, vous pouvez contacter la Communauté de communes :



Service cours d'eau
noscoursdeau@cc-golfedesainttropez.fr • 04 94 55 71 59

Avec la participation financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



MA COMMUNE SANS PESTICIDE

NON aux débris, OUI aux herbes spontanées maîtrisées !

www.golfedesainttropez.fr



Votre commune s'est engagée à limiter l'utilisation des pesticides, avec l'appui de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

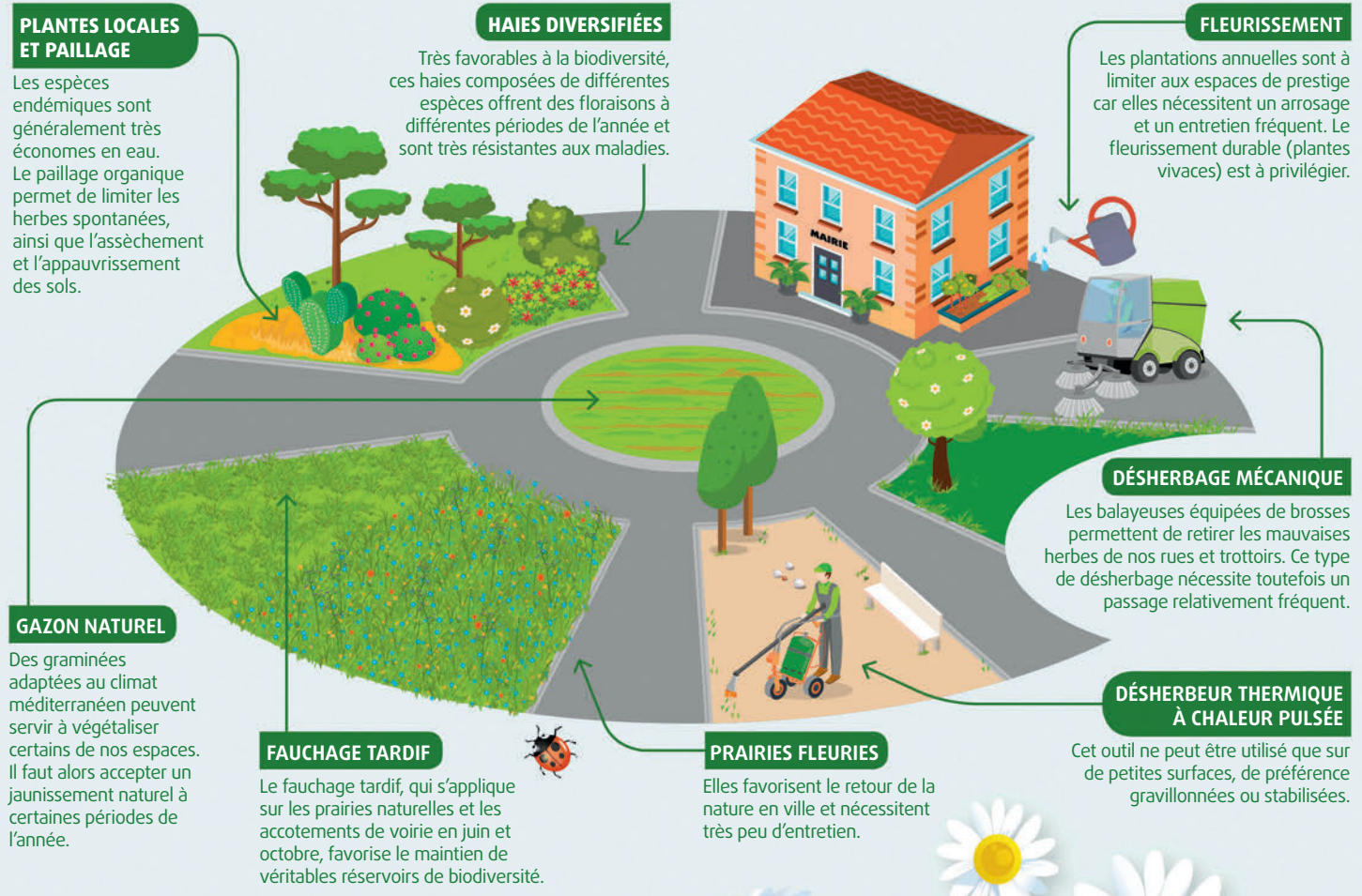
La gestion écologique des espaces publics est ainsi mise à l'honneur sur votre territoire.

Cette nouvelle approche consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert, de façon à mieux respecter l'environnement et la santé de tous.

Ce dépliant vous informe des modalités de gestion des espaces publics et vous invite à changer de regard sur la nature en ville.

La gestion écologique, oui mais comment ?

Il n'existe pas de technique d'entretien « miracle ». Chacune à ses avantages selon les espaces publics et leurs contraintes particulières. La réussite de la démarche dépend des compétences de nos jardiniers et du matériel utilisé.



Les pesticides, quels risques ?

Les pesticides rassemblent les insecticides (contre les insectes), les fongicides (contre les champignons), les herbicides (contre les plantes indésirables)... Ces substances, aussi appelées produits phytosanitaires, sont conçues pour détruire les organismes vivants et les êtres humains y sont sensibles.

Les pesticides nous contaminent par inhalation, ingestion et par contact avec la peau. Ils sont responsables d'irritations, vomissements, pertes de conscience, œdèmes pulmonaires, cancers, leucémies, diminution de la fertilité... et à cause de leur petite taille, nos enfants sont les plus exposés !

Tout traitement chimique pollue les eaux de surface et souterraines (entraînant des surcoûts de traitement pour l'alimentation en eau potable), détruit les organismes du sol et a des conséquences néfastes sur la faune et la flore.

Votre commune a décidé d'agir !

2^{ème} semestre 2017

2018 et après

Inventaire des espaces publics (espaces verts et voiries)

Classement des zones en fonction de leur entretien
(jardin de prestige, parc urbain, circulation et entrée de ville, promenade verte,...)

Définition des objectifs d'entretien

Suivi approfondi des pratiques et bilan annuel

Pour quoi ?

- Réduire significativement l'utilisation des pesticides.
- S'orienter vers une meilleure gestion des déchets verts et de la ressource en eau.
- Augmenter la diversité biologique.
- Préserver l'environnement et la santé de tous.